CAUTIONNEMENT

(un engagement distinct est à remplir par chaque caution)

I – CAUTION SIGNATAIRE DU PRESENT ENGAGEMENT

IDENTITE

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance : à ( )

Adresse actuelle :

Tél :

II - LOCATAIRE(S) (*nom-prénom*)

III – BAILLEUR (*nom-prénom)*

IV – RAPPEL DES CONDITIONS DU CONTRAT DE LOCATION

DATE D'EFFET DU BAIL :

DUREE DU BAIL : 3 ans

ADRESSE DE LOCATION : _ rue de la libération – 53640 CHAMPEON

MONTANT DU LOYER (somme en toutes lettres) :

MONTANT DES CHARGES (somme en toutes lettres) :

Article 24 de la loi du 21 juillet 1994: «Lorsque les obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre sont garanties par un cautionnement, le commandement de payer est signifié à la caution dans un délai de quinze jours à compter de la signification du commandement au locataire. A défaut, la caution ne peut être tenue au paiement des pénalités ou intérêts de retard».

PARAPHES

V - ENGAGEMENT DE CAUTIONNEMENT

Texte à reproduire de la main de la caution sous peine de nullité (art. 23, loi du 21 juillet 1994) :

*«Après avoir reçu toute information sur la nature et l'étendue des obligations que je contracte, je soussigné, **M** , déclare me porter caution solidaire, sans bénéfice de division ni de discussion, du règlement : des loyers et des charges, des impôts et taxes, des réparations locatives, des indemnités d'occupation éventuellement dues après la résiliation du bail ou le congé, de toutes autres indemnités tels des dommages et intérêts, des indemnités dues à titre de clause pénale, de tous intérêts, dus par et ce, même en cas de changement de bailleur, en vertu du bail qui lui a été consenti pour une durée d'un an à compter du **/20_** pour les locaux situés **au «** **»** bail dont j'ai pris connaissance et dont un exemplaire m'a été remis. J'ai noté que le montant initial du loyer s'élève à **,00 € (Euros)** et les provisions sur charges s'élèvent à **,00 € (Euros)** par mois, payable par mois d'avance et révisable annuellement selon la variation de l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L) publié trimestriellement par l'INSEE.*

Ce bail pouvant être reconduit tacitement, légalement ou conventionnellement, pour une durée déterminée, cet engagement de cautionnement sera valable par dérogation à l'article 1740 du Code civil jusqu'à l'extinction des obligations dudit locataire sans pouvoir dépasser la durée dudit bail, renouvelé ou tacitement reconduit deux fois pour la même durée.

Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du titre I de la loi du 6 juillet 1989 modifiée par la loi du 21 juillet 1994 ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation.»

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Pour l'exécution éventuelle de cet engagement, en cas de litige, le Tribunal de LAVAL sera seul compétent.

Fait sur QUATRE pages en un exemplaire original

A le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé, Bon pour acceptation »